

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 12 juillet 2004  
(convocation du 28 juin 2004)**

Aujourd'hui Lundi Douze Juillet Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BOBET Patrick à M. JUNCA Bernard  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André  
M. HOUDEBERT Henri à M. HERITIE Michel  
M. SEUROT Bernard à M. SOUBIRAN Claude  
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain  
M. BANDEL Jean-Didier à M. CANOVAS Bruno  
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel  
M. BOCCHIO Claude à M. MARTIN Hugues  
Mme CASTANET Anne à Mme CAZALET Anne-Marie  
M. CASTEL à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
M. CAZENAVE Charles à Mme DARCHE Michelle  
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU (jusqu'à 10 h 30)  
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge

Mme ISTE Michèle à M. CORDOBA Aimé  
M. JUNCA Bernard à M. DAVID J. Louis (à partir de 11 h 45)  
Mme KEISER Anne-Marie à M. DUTIL Silvère  
M. LABARDIN Michel à M. FAVROUL Jean-Pierre  
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel  
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MANGON Jacques à M. NEUVILLE Michel  
M. MANSENCAL Alain à M. MILLET Thierry  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. PONS Henri à Mme PUJO Colette (à partir de 11 h 45)  
M. QUANCARD Joël à Mme FAYET Véronique  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques  
M. ROUSSET à M. GUILLEMOTEAU (à compter de 10 h 30)  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - BASSENS/CARBON BLANC - Voie structurante Est/Ouest -  
Travaux d'aménagement de la section comprise entre la rue Jean Jacques  
Rousseau et la rue Beauval - Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux envisage de réaliser sur la commune de Bassens, l'aménagement d'un tronçon de la voie structurante Est/Ouest à vocation urbaine, destinée à améliorer l'accessibilité aux équipements collectifs du secteur, les conditions de déplacements interquartiers entre les deux communes BASSENS et CARBON BLANC, dans un souci de sécurisation des divers usagers (automobilistes, piétons, cyclistes).

Le projet s'appuie en partie sur la voirie existante, classée en itinéraire de catégorie 2, reprenant successivement le tracé des rues Castéra, Verdun et Racine. Entre la rue Racine et la rue Verdun, la réalisation d'une section neuve (350 m) sera entreprise.

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP) de juin 1996 précise l'élargissement de l'emprise publique existante assurant ainsi la redistribution de l'espace aux cheminements des cyclistes (pistes cyclables) et piétons (trottoirs élargis) ainsi que la création de stationnements latéraux.

Ce projet a été déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral daté du 6 février 1998.

Afin d'engager les travaux dans la section comprise entre les rues Jean Jacques Rousseau et Beauval, la direction des Grands travaux a élaboré un dossier de consultation, en forme d'appel d'offres ouvert à bordereau à prix unitaires, pour la dévolution des travaux dont la réalisation est décomposée en deux tranches.

En application des dispositions des articles 21-21.12 et 21.21.13 du C.G.C.T., le dossier de consultation est tenu à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter au service des Marchés Publics – 13<sup>ème</sup> étage.

Tranche ferme : (entre les rues La Fontaine et Beauval)

- Réalisation de piste cyclable unilatérale - bidirectionnelle en site propre le long de la rue Racine (en partie Nord de la voie)
- Création de stationnements latéraux et restructuration de la rue Racine

- Réalisation du giratoire à l'intersection de la rue La Fontaine/ Racine/sortie du lotissement
- Mise en œuvre de plantations d'alignement
- 

Tranche conditionnelle : (cette tranche est assujettie à la maîtrise foncière des emprises, actuellement en cours de négociation ou procédure d'expropriation).

- Création d'une voie nouvelle entre la rue Jean Jacques Rousseau et la rue La Fontaine
- Réalisation de piste cyclable bilatérale - unidirectionnelle en site propre sur la de part et d'autre de la voie nouvelle
- Création de stationnements latéraux
- Mise en œuvre de plantations d'alignement
- Réalisation d'un giratoire à l'intersection de la rue Racine / Beauval / Foch
- Création de réservations de réseaux divers sur la voie nouvelle
- Réalisation de plateaux surélevés, ralentisseurs :
  - au carrefour Rousseau / voie nouvelle
  - au débouché de l'allée de marronniers (entrée du parc Beauval).

Ces travaux sont estimés pour la tranche ferme à 852 594 € HT soit 1 019 702,72 € TTC et pour la tranche conditionnelle à 958 565,50 € HT soit 1 146 444,34 € TTC (avec une marge maximale de tolérance à + 5%). La dépense globale, soit 2 166 147, 06 € TTC, sera imputée dans le cadre des exercices budgétaires considérés, au budget principal, chapitre 23 – Article 2315 –Fonction 8220- CRB O400 – programme VCA .

Dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéas 3, 57 à 59 et 72 du nouveau code des marchés publics.
- à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ou le groupement d'entreprises qui aura émis la proposition la mieux disante en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'une entreprise, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié en application de l'article 59, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-1-1<sup>er</sup> alinéa du dit code.
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 12 juillet 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
3 AOÛT 2004

M. ALAIN DAVID



